

BRETAGNE

Bulletin Réglementaire n° 26 du 03/03/08 des Stations d'Avertissements Agricoles

Le chancre de l'écorce du châtaignier (*Cryphonectria parasitica*)

Dans certaines régions, le chancre de l'écorce du châtaignier cause de graves dégâts aux châtaigneraies.

En France, sa présence est endémique dans la zone Sud du Massif Central, le Sud-Ouest et le Sud-Est.

Il est dû à un champignon (*Cryphonectria parasitica*), qui a le statut de parasite de quarantaine dans la Communauté Européenne : **les plants de châtaigniers et les bois non écorcés doivent en être totalement indemnes et être accompagnés d'un passeport phytosanitaire européen** pour pouvoir circuler et être commercialisés.

UNE MENACE POUR LA BRETAGNE

S'agissant des arbres en place, le chancre de l'écorce du châtaignier tend à se répandre en Bretagne. Il s'agit d'une réelle menace pour notre environnement et nos haies où le châtaignier joue un rôle essentiel. C'est aussi un risque sanitaire qui peut nuire gravement aux industries de sciage et de transformation des bois. Bien que l'abattage des arbres contaminés ne soit plus obligatoire, une

action énergique peut permettre de limiter l'extension de la maladie.

CYCLE DE LA MALADIE

(d'après R.O. BLANCHARD et T.A. TATTAR, 1981)

Sous l'écorce, le mycélium se développe sous la forme d'éventails jaunâtres caractéristiques («palmettes»).

Un chancre rougeâtre apparaît et se développe à la surface de l'écorce. Ce chancre supporte toute l'année les organes de reproduction du champignon : pustules rouges orangées de 1 à 2 mm de diamètre, certaines étant ponctuées de noir.

Ils produisent deux types d'éléments de dissémination : - les conidies : en période humide et douce (15 - 25°C). Elles sont transportées par la pluie (éclaboussures), les insectes et les oiseaux.

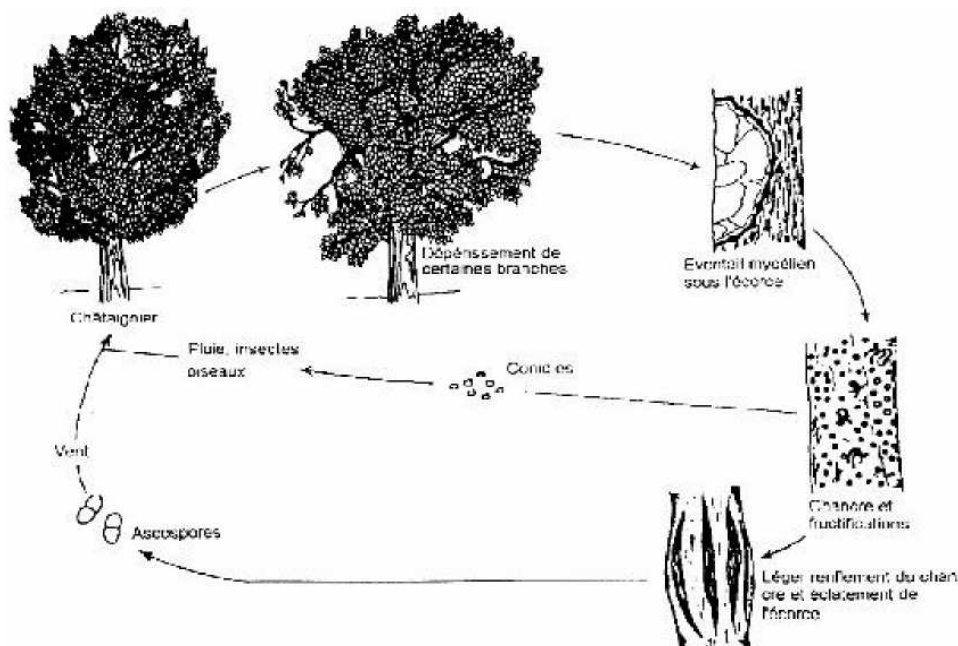
- les ascospores : abondantes en automne-hiver, elles sont disséminées par le vent. Le champignon peut continuer à fructifier sur des arbres morts et abattus.

Faute de précautions, les outils de coupe peuvent également participer à la dissémination.

Annule et remplace les bulletins N°1 et 9 de 2002

En pépinière, le passeport est obligatoire sur châtaignier qui doit être exempt de chancre.

Le Chataignier est également menacé par un ravageur contre lequel des mesures règlementaires de protection sont en place depuis 2005. Il s'agit du cynips (*Dryocosmus-kuriphibus*) voir le bulletin Réglementaire N°20 du 4 août 2005.



Santé des Végétaux
SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
35700 RENNES
TÉL.02.99.87.45.87

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles de Rennes
Directeur gérant : P. MICHON
Publication périodique
C.P.A.P. n°528 AD
ISSN n°1167-2382

FACTEURS FAVORISANTS

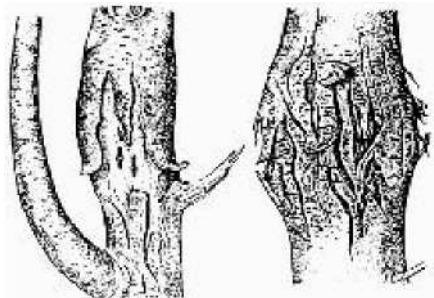
Présence de blessures :

C'est le facteur essentiel de pénétration du parasite dans l'arbre : blessures accidentelles, branches cassées, attaques d'insectes xylophages et plaies de taille ou d'élagage.

Evolution de la sensibilité dans le temps :

Les jeunes châtaigniers, jusqu'à 2-3 ans, sont peu sensibles. Par la suite, toutes les parties ligneuses deviennent en revanche très sensibles.

SYMPTOMES ET DEGATS



(d'après T.R. PEACE, 1962)

Sur le tronc, les branches, les rejets :

- Rougissement de l'écorce, suivi de boursoufflures.
- Accentuation des boursoufflures.
- Développement de craquelures (selon des lignes longitudinales).
- Apparition de pustules orangées.
- Le chancre entoure rapidement la branche ou bien le tronc et arrête la sève, d'où la mort des parties situées au-dessus de la plaie.

Branches ou flèches desséchées.

- Toute l'épaisseur de l'écorce est altérée et prend un aspect feuilleté.



Sous l'écorce :

Mycélium sous forme d'éventails jaunâtres caractéristiques, visibles à l'œil nu.

Au dessous du chancre : pousse fréquente et abondante de rejets.

STRATEGIE DE LUTTE

Il n'existe pas de moyens d'éliminer la maladie déclarée. Seules des mesures prophylactiques sont applicables ; il

convient notamment de **prendre les précautions ci-après** :

- pratiquer l'élagage en hiver et protéger les plaies de taille aussitôt après la coupe avec un mastic fongicide ou un onguent à base de cuivre ,
- nettoyer régulièrement les outils de coupe ; en début et en fin de chantier, les désinfecter sur place en les badigeonnant à l'alcool à brûler,
- éviter toute blessure inutile ; en cas de blessure accidentelle, badigeonner la plaie à l'aide d'un mastic fongicide ou d'un onguent à base de cuivre,
- brûler les bois contaminés ou les écorcer sur place, et dans ce cas brûler les écorces ; arracher et brûler tout jeune plant reconnu contaminé .

APPUI TECHNIQUE

En cas de symptômes douteux ou pour tous conseils complémentaires, nous vous invitons à prendre contact avec l'un des organismes suivants en fonction de votre zone géographique :

Pour les **Côtes d'Armor** :

FECODEC

13 rue du Sabot
ZOOPOLE BP 28
22 440 PLOUFRAGAN
Tél : 02.96.01.37.00
Fax : 02.96.01.37.95

Pour le **Finistère** :

FEFIDEC

14 rue du Colonel Berthaud
BP 98 310
29 200 BREST
Tél : 02.98.43.04.44
Fax : 02.98.80.75.62

Pour l'**Ille et Vilaine** :

FEVILDEC

5 rue Antoine de Saint Exupéry
35235 THORIGNE FOUILLARD
Tél : 02.23.21.18.18
Fax : 02.99.27.56.89

Pour le **Morbihan** :

FEMODEC

6, avenue Edgar Degas BP 110
56 003 VANNES CEDEX
Tél : 02.97.63.09.09
Fax : 02.97.63.37.10

Pour l'**ensemble de la Bretagne** :

FEREDEC

5 rue Antoine de Saint Exupéry
35235 THORIGNE FOUILLARD
Tél : 02.23.21.18.18
Fax : 02.99.27.56.89